

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 octobre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 septembre 2019, s'est réuni le 7 octobre 2019 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38
- 2 – Adhésion à la convention de protection sociale (santé et prévoyance) du CDG38
- 3 – Travaux de sécurité/protection des habitations chemin de Tranchicotte – demande de subvention auprès du département

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Cristina GIRY, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Joëlle SALINGUE, Miranda SUCO.

ABSENTS : Frédérique MIRGALET (procuration à E. Bosch), René GUICHARDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG38

Le conseil municipal approuve l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de gestion de l'Isère et destiné à couvrir les risques statutaires. Les agents CNRACL et IRCANTEC seront couverts avec une franchise de 30 jours. La base de cotisation retenue est le traitement brut indiciaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – ADHESION A LA CONVENTION DE PROTECTION SOCIALE (SANTE ET PREVOYANCE) DU CDG38

Le conseil municipal approuve l'adhésion à la convention de protection sociale, en santé et en prévoyance, proposée par le centre de gestion. Les agents de la commune sont libres d'adhérer à ces contrats, et d'ainsi bénéficier du versement de la participation employeur fixée à 20 € mensuels par risque, et proratisée sur le temps de travail.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 – TRAVAUX DE SECURITE/ PROTECTION DES HABITATIONS CHEMIN DE TRANCHICOTTE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal approuve les travaux de canalisation des eaux pluviales à réaliser chemin de Tranchicotte pour un montant de 38 595 €HT et autorise le maire à solliciter dans ce cadre une subvention auprès du département.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

- Jean Pierre FAURE précise que les demandes de subvention pour la salle socioculturelle ont reçu un avis favorable.
- Un ostéopathe, Mathieu BOISIER, va s'installer sur la commune aux environs du 15 octobre, provisoirement au rez-de-jardin de la maison paroissiale (entrée côté jardin), dans l'attente de la construction de la maison médicale.
- Un fromager va proposer ses produits sur la place de l'église tous les vendredis de 16h à 20h .

Jean Marie KASPERSKI fait part de différents problèmes de son quartier:

- Lors des fortes pluies, sa cour est inondée par les égouts qui débordent des regards soulevés par la montée des eaux pluviales ; il doit s'adresser à la régie de l'eau et des assainissements de l'intercommunalité, compétente en ce domaine.
- Le site qui jouxte sa propriété et qui sert de plateforme de stockage de bois déchiqueté n'est pas très bien entretenu. De nombreux rats y élisent domicile et se dispersent quand les tas de copeaux sont évacués.

Contact sera pris avec l'utilisateur pour l'inciter à mettre fin à ces désagréments.

Au village aussi, le terrain avant l'immeuble PLURALIS n'est plus entretenu et devient un refuge pour les serpents et les ronces. La propriétaire sera recontactée.

Le passage piétons nouvellement installé sur la route de Tullins va être équipé d'un radar clignotant pour alerter les automobilistes qui roulent souvent à vive allure dans cette zone pourtant limitée à 50.

Le terrain pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers a été transféré au SDIS, les travaux vont commencer en fin d'année ou début 2020 pour un achèvement prévu en mars 2021.

L'envoi d'informations communales par mail aux administrés devient réalité. Vous pouvez dès à présent vous inscrire via le site internet, et vous pourrez aussi vous désinscrire si cette option ne vous donne pas satisfaction.

Les informations envoyées seront courtes, avec un objet précis (par exemple coupure d'électricité, d'eau, réunions, alertes préfectorales, etc...) afin que vous puissiez rapidement voir si l'info vous concerne.

La séance est levée à 22 h.